

Al-watwan

Le premier journal des Comores

Université des Comores : le chef de l'État acte la création de l'école doctorale

Université des Comores : le chef de l'État acte la création de l'école doctorale

[Éducation](#) | 24/10/2025 - [Hamidou Ali](#)



Le président Azali Assoumani a signé le décret créant l'école doctorale de l'Université des Comores. Cela marque l'achèvement du cursus universitaire national et l'ouverture du troisième cycle d'enseignement supérieur.

Le président de la République, Azali Assoumani, a signé, le mercredi 22 octobre, le décret n°25-130/PR instituant l'école doctorale. Ce texte de 29 articles vient parachever le cursus universitaire national en introduisant officiellement le troisième cycle de l'enseignement supérieur. Le décret fixe les règles d'organisation, de fonctionnement et d'encadrement des études doctorales. Les modalités pratiques ainsi que les dates

d'ouverture seront précisées ultérieurement par un arrêté du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. L'accès à ces études est réservé aux titulaires d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent reconnu par les autorités compétentes.

Les écoles doctorales, rattachées à un établissement d'enseignement supérieur, regrouperont des doctorants et des enseignants-chercheurs autour de thématiques scientifiques et technologiques jugées prioritaires pour le développement du pays. Elles pourront également collaborer avec des établissements publics ou privés, nationaux ou étrangers, ainsi qu'avec des entreprises et organisations socio-professionnelles, dans le cadre d'accords de coopération favorisant la recherche et l'innovation.

Selon le décret, l'école doctorale sera dirigée par un enseignant permanent de rang magistral, à au moins cinq ans de la retraite, et ne cumulant aucune autre fonction administrative. Son fonctionnement reposera sur un conseil scientifique et pédagogique composé d'au moins cinq membres : le président, les coordonnateurs des formations doctorales, un représentant des conseils scientifiques des établissements partenaires et deux représentants des étudiants. Chaque école doctorale devra élaborer un règlement intérieur soumis à l'approbation du ministre de l'Enseignement supérieur, après avis du Conseil des ministres.

<https://alwatwan.net/education/universit%C3%A9-des-comores-le-chef-de-l%E2%80%99tat-acte-la-cr%C3%A9ation-de-l%E2%80%99cole-doctorale.htmlv>